

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 574

14 juin 2005

SOMMAIRE

Adonis Holding S.A., Luxembourg	27507	ProLogis Belgium VI, S.à r.l., Luxembourg	27508
Aral Center Nagel, S.à r.l., Vianden	27515	ProLogis Belgium VII, S.à r.l., Luxembourg	27508
Aral Center Nagel, S.à r.l., Vianden	27516	ProLogis Belgium VIII, S.à r.l., Luxembourg	27509
Aryt Holding S.A., Luxembourg	27506	ProLogis Belgium, S.à r.l., Luxembourg	27507
Bordeso Holding S.A., Luxembourg	27546	ProLogis Czech Republic II, S.à r.l., Luxembourg	27509
BRE/Europe, S.à r.l., Luxembourg	27542	ProLogis Czech Republic III, S.à r.l., Luxembourg	27510
BRE/Europe, S.à r.l., Luxembourg	27545	ProLogis Czech Republic IV, S.à r.l., Luxembourg	27510
C.E.F.I. S.A., Luxembourg	27552	ProLogis Czech Republic IX, S.à r.l., Luxembourg	27511
Cavilux, Compagnie des Alcools et vins de Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	27513	ProLogis Czech Republic VI, S.à r.l., Luxembourg	27513
CFFI Holdings, S.à r.l., Luxembourg	27520	ProLogis Czech Republic VII, S.à r.l., Luxembourg	27514
Constructions Goncalves & Goncalo, S.à r.l., Howald	27535	ProLogis Czech Republic VIII, S.à r.l., Luxembourg	27514
Constructions Goncalves & Goncalo, S.à r.l., Howald	27535	ProLogis Czech Republic X, S.à r.l., Luxembourg	27531
Crouseilles Holdings S.A., Luxembourg	27549	ProLogis Czech Republic XI, S.à r.l., Luxembourg	27531
Crouseilles Holdings S.A., Luxembourg	27549	ProLogis Czech Republic, S.à r.l., Luxembourg	27511
Doxa Holding S.A., Luxembourg	27510	ProLogis France I, S.à r.l., Luxembourg	27536
Ekowood S.A., Luxembourg	27538	ProLogis France II, S.à r.l., Luxembourg	27540
Ekowood S.A., Luxembourg	27540	ProLogis France III, S.à r.l., Luxembourg	27540
Essia Holding S.A., Luxembourg	27540	ProLogis France IV, S.à r.l., Luxembourg	27541
Groma, S.à r.l., Steinfort	27551	ProLogis France IX, S.à r.l., Luxembourg	27541
Immo-Vega S.A., Erpeldange/Ettelbrück	27526	ProLogis France L, S.à r.l., Luxembourg	27545
J.E.J. Eco-Logic S.A., Foetz	27536	ProLogis France LI, S.à r.l., Luxembourg	27545
Javid Holdings A.G., Luxembourg	27541	ProLogis France LII, S.à r.l., Luxembourg	27546
Laubach Ferrailles S.A., Diekirch	27512	ProLogis France LIII, S.à r.l., Luxembourg	27546
Laubach Ferrailles S.A., Diekirch	27513	ProLogis France LIV, S.à r.l., Luxembourg	27552
Lemon International Holdings S.A., Hesperange	27516	ProLogis France VI, S.à r.l., Luxembourg	27547
Lemon International Holdings S.A., Hesperange	27519	ProLogis France VII, S.à r.l., Luxembourg	27548
Limoni Holding S.A., Luxembourg	27506	ProLogis France VIII, S.à r.l., Luxembourg	27550
Luckerath S.A.H., Luxembourg	27531	ProLogis France, S.à r.l., Luxembourg	27547
Luxembourg Congrès S.A., Luxembourg	27547	Runway Investissement S.A., Luxembourg	27513
MBL International Holding S.A., Luxembourg	27546	Saav Holding S.A., Luxembourg	27532
Melia S.A., Luxembourg	27548	Sofiter S.A., Luxembourg	27506
Miland Holding, S.à r.l., Luxembourg	27545	Transmotors Company S.A., Luxembourg	27514
Nava Participations S.A., Luxembourg	27549	Valencia Investments, S.à r.l., Luxembourg	27529
Owest Holding IV S.A., Luxembourg	27509	Valencia Investments, S.à r.l., Luxembourg	27531
Pax Venture Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	27550	Volcarec, S.à r.l., Luxembourg	27519
ProLogis Belgium V, S.à r.l., Luxembourg	27507	Wings Investments S.A., Luxembourg	27508
		Yellow Brick Road (LH1), S.à r.l., Luxembourg	27511
		Yellow Brick Road (LH1), S.à r.l., Luxembourg	27552

27506

ARYT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.601.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 janvier 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 27 janvier 2005 que Monsieur Herman Moors, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 27 janvier 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement, Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg,
- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social, 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg,
- Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB00953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013636.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2005.

SOFITER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 46.146.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB03954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

SOFITER S.A.

G. Diederich / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(016370.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005.

LIMONI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.813.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière anticipée le 17 février 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005:

Conseil d'administration:

- MM. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016538.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis BELGIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.855.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016486.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis BELGIUM V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 94.409.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016487.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ADONIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 43.719.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 2005

Les actionnaires de la société ADONIS HOLDING S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social à Luxembourg, ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

- acceptation de la démission avec effet immédiat de l'administrateur en fonction, Monsieur Fernand Entringer, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

- nomination d'un nouvel administrateur: Monsieur Georges Gredt, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose alors de la manière suivante:

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Georges Gredt, Comptable, demeurant à Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts, en l'an deux mille dix.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(016541.3/3083/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis BELGIUM VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 94.410.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016488.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis BELGIUM VII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 94.411.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016489.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

WINGS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 83.396.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 février 2005 que:

- Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant rue du Dr Ernest Feltgen à L-7531 Mersch, Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg et Monsieur David De Marco, directeur de sociétés, demeurant rue de Medernach à L-9186 Steggen ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs.

Pleine et entière décharge a été accordée aux administrateurs démissionnaires.

- Madame Angèle Grotz, administrateur de sociétés, demeurant 8, rue du Commerce à L-8315 Olm, Monsieur Olivier Dorier, directeur, demeurant 1, rue des Glacis à L-1628 Luxembourg et Monsieur Stewart Kam-Cheong, réviseur d'entreprises, demeurant 1, rue des Glacis à L-1628 Luxembourg ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires. Ils reprendront le mandat de leurs prédécesseurs.

- Le siège social a été transféré de son ancienne adresse 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 1^{er}, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016526.3/727/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis BELGIUM VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 100.056.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016490.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis CZECH REPUBLIC II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.909.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016491.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

OWEST HOLDING IV S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.584.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 février 2005.

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de quatre à trois et de les élire pour la période de trois ans, expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'Administration:

MM. Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Isabelle Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

WOOD, APPLETON, OLIVER AUDIT S.à r.l., 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016536.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis CZECH REPUBLIC III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.910.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016492.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis CZECH REPUBLIC IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.911.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016493.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

DOXA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 45.826.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 2005

Les actionnaires de la société ADONIS HOLDING S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social à Luxembourg, ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

- acceptation de la démission avec effet immédiat de l'administrateur en fonction, Monsieur Fernand Entringer, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

- nomination d'un nouvel administrateur: Monsieur Georges Gredt, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose alors de la manière suivante:

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Georges Gredt, Comptable, demeurant à Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(016543.3/3083/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis CZECH REPUBLIC IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 90.891.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016494.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis CZECH REPUBLIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.550,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.269.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03030. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016495.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital Social: EUR 32.574.650,-.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 100.616.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 3 septembre 2004, entre RBS MEZZANINE LIMITED, une société constituée selon les lois de l'Ecosse ayant son siège social au 42, St Andrews Square, Edinburgh EH2 2YE, Royaume-Uni (RBS), et STICHTING CO-INVESTORS YELLOW BRICK ROAD, une fondation constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Delflandlaan 15, 1062 EA Amsterdam, Pays-Bas (CO-INVESTORS STICHTING), en présence de la Société, que 5.776 (cinq mille sept cent soixante-seize) parts sociales ordinaires de classe A de la Société d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune ont été cédées avec effet au 3 septembre 2004 par RBS à CO-INVESTORS STICHTING.

De sorte que CO-INVESTORS STICHTING détient depuis le 3 septembre 2004 et à ce jour 135.453 (cent trente-cinq mille quatre cent cinquante-trois) parts sociales ordinaires de classe A d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour extrait sincère et conforme**Signature**Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB05023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016637.3/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

**LAUBACH FERRAILLES S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. Dereco S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.
H. R. Luxemburg B 91.770.

Im Jahre zweitausendfünf, den achtundzwanzigsten Januar.
Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind die Aktionäre der anonymen Aktiengesellschaft Dereco S.A., mit Sitz in L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre,

gegründet zufolge Urkunde des amtierenden Notars, vom 13. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 187, vom 21. Februar 2003,

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Marie Laubach, Transportunternehmer, wohnhaft in L-9283 Diekirch, 23, Promenade de la Sûre.

Zum Sekretär wird Herr Théo Laubach, Transportunternehmer, wohnhaft in L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre, bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Claude Metz, Privatbeamter, wohnhaft in L-7465 Nommern, 8, rue Neuve.

Nachdem die Wahl der Mitglieder des Büros erfolgt ist, erklärt der Vorsitzende:

I. dass aus einer von den Aktionären unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung regelrecht zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten.

Die von den Mitgliedern des Büros ne varietur paraphierte Präsenzliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1. Abänderung des Firmennamens in LAUBACH FERRAILLES S.A.

2. Teilweise Abänderung des Gesellschaftszwecks, wie folgt: «Zweck der Gesellschaft ist der Handel, die Vermittlung, der Transport sowie das Recycling von allen Arten von Abfällen, Metallen, Schrott und wiederverwertbaren Materialien»;

3. Bestimmung eines Verwaltungsratspräsidenten.

Alsdann geht die Versammlung zur Tagesordnung über und fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Namen der Gesellschaft abzuändern, und somit Artikel 1 der Gesellschaftssatzungen wie folgt zu ändern:

«Die Gesellschaft führt den Namen LAUBACH FERRAILLES S.A.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck teilweise zu ändern, und somit den ersten Absatz von Artikel 4 der Statuten wie folgt zu ändern: «Zweck der Gesellschaft ist der Handel, die Vermittlung, der Transport sowie das Recycling von allen Arten von Abfällen, Metallen, Schrott und wiederverwertbaren Materialien.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Entlassung mit sofortiger Wirkung von folgenden Verwaltungsratsmitgliedern:

- Herrn Reiner Weiand, Umweltingenieur, wohnhaft in D-66793 Saarwellingen (Deutschland), Kreppestrasse 81

- Dame Sabine Johannes, Immobilienkauffrau, Ehefrau von Herrn Reiner Weiand, wohnhaft in D-66793 Saarwellingen (Deutschland), Kreppestrasse 81;

Die Generalversammlung erteilt den vorgenannten Entlast für ihr Mandat.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

1. Herr Robert Laubach, ohne besonderen Berufsstand, geboren am 6. März 1931 in Strasburg (Frankreich), wohnhaft in L-9283 Diekirch, 23, Promenade de la Sûre.

2. Herr Jean-Marie Laubach, Transportunternehmer, geboren in Ettelbrück am 20. August 1963, wohnhaft in L-9184 Schieren, Schierenerhaff.

Die Generalversammlung bestimmt zum Präsidenten des Verwaltungsrates Herrn Robert Laubach, vorgenannt.

Die hiervorn neu ernannten Verwaltungsratsmitglieder beenden die Amtsperiode der ersetzten Verwaltungsratsmitglieder.

Kosten

Die Kosten und Gebühren welcher der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen werden auf eintausend Euro (1.000,- EUR). abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch in der Amtsstube, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Parenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.-M. Laubach, T. Laubach, C. Metz, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} février 2005, vol. 614, fol. 91, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 16. Februar 2005.

F. Unsen.

(900741.3/234/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2005.

LAUBACH FERRAILLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.

R. C. Luxembourg B 91.770.

Les statuts coordonnés au 16 février 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900742.3/234/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2005.

ProLogis CZECH REPUBLIC VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 90.888.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03031. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016496.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

RUNWAY INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 74.417.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

B. Zech.

(016530.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

CAVILUX, COMPAGNIE DES ALCOOLS ET VINS DE LUXEMBOURG,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 24.923.

Extrait du procès-verbal de la décision collective des associés en date du 1^{er} juillet 2004

Les associés constatent la démission de son poste de gérant de Monsieur Pierre Delhaye, B-1410 Waterloo avec effet au 1^{er} juillet 2004 et nomment en remplacement, Monsieur Richard Bee, B-1640 Sint-Genesius-Rode.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB04080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016529.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis CZECH REPUBLIC VII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.889.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:
Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016497.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis CZECH REPUBLIC VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.890.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:
Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03033. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016498.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

TRANSMOTORS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 69.977.

Excerpt of the resolutions taken by the annual general meeting of the shareholders dated 3rd May 2004

The shareholders of TRANSMOTORS COMPANY S.A. met on the 3 May 2004 at 11.00 a.m. at the office of the company in Luxembourg and took unanimously the following resolutions:

1. As the mandates of the Board of Directors and of the Managing Director are expired, the shareholders unanimously decide to renew them for a period of six years i.e. until the Annual General Meeting of shareholders to be held in 2010.

As a result, the members of the new Board of Directors of the Company are as follows:

- The company CAPEHART INVESTMENTS LTD, with registered office in Tortola, British Virgin Islands;
- The company OELSNER FINANCIAL CORP., with registered office in Tortola, British Virgin Islands;
- Mr Tom H. Jacobsen, businessman, residing in Aachen, Germany (managing director);
- Mrs Petrova Larissa Aleksandrovna, deputy general manager, residing in Moscow (Russia).

2. As the mandate of the Statutory Auditor is expired, the shareholders unanimously decide to renew it for a period of six years i.e. until the Annual General Meeting of shareholders to be held in 2010.

As a result, the new Statutory Auditor of the Company is as follows:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., having its registered office in L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

3. The new members of the Board of Directors, the Managing Director and the new Statutory Auditor accept their mandates.

Luxembourg, the 3rd May 2004

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 3 mai 2004

Les actionnaires de la société TRANSMOTORS COMPANY S.A., réunis en assemblée générale ordinaire au siège de la société à Luxembourg le 3 mai 2004 à 11.00 heures, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Constatant que les mandats des Administrateurs et de l'Administrateur-délégué de la société sont arrivés à échéance, les actionnaires décident de les renouveler pour une période de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Par conséquent, les Administrateurs de la société sont les suivants:

- La société CAPEHART INVESTMENTS. LTD, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques;
- La société OELSNER FINANCIAL CORP., ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques;
- M. Tom H. Jacobsen, directeur de sociétés, demeurant à Aachen (Allemagne) (administrateur-délégué);
- Mme Petrova Larissa Aleksandrovna, directrice de sociétés, demeurant à Moscou (Russie).

2. Constatant que le mandat du Réviseur de la société est arrivé à échéance, les actionnaires décident de le renouveler pour une période de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Par conséquent, le Réviseur de la société est le suivant:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

3. Les Administrateurs, l'Administrateur-délégué et le Réviseur ainsi nommés déclarent accepter leurs mandats.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02361. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(016551.3/503/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

**ARAL CENTER NAGEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. STATION DE SERVICE MEYERS BRIGITTE, S.à r.l.).**

Siège social: L-9415 Vianden, 1, rue de Bettel.

R. C. Luxembourg B 97.100.

L'an deux mille cinq, le neuf février.

Par-devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Brigitte Meyers, indépendante, demeurant à L-9415 Vianden, 3, rue de Bettel, propriétaire de cent (100) parts sociales de STATION DE SERVICE MEYERS BRIGITTE, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-9415 Vianden, 1, rue de Bettel, constituée suivant acte Roger Arrensдорff de Mondorf-les-Bains en date du 27 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1070 du 27 novembre 2001, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Diekirch, sous le numéro B 6.088.

Elle déclare d'abord céder à:

Jean-Paul Nagel, commerçant, demeurant à L-9415 Vianden, 1, rue de Bettel,

cent (100) parts sociales de la société susdite, pour le prix de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de la cession a été payé par le cessionnaire à la cédante avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Brigitte Meyers, susdite, gérante accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, l'associé unique Jean-Paul Nagel, préqualifié, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et à l'unanimité, prend les résolutions suivantes:

- 1) Il donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.
- 2) Il décide d'accepter la démission de Brigitte Meyers, susdite, de ses fonctions de gérant et lui donne décharge de ses fonctions.
- 3) Il nomme gérant pour une durée indéterminée: Jean-Paul Nagel, commerçant, demeurant à L-9415 Vianden, 1, rue de Bettel.
- 4) La société est engagée par la signature du gérant.
- 5) Il décide de modifier la dénomination de la société en ARAL CENTER NAGEL, S.à r.l., et par conséquent l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}**: La société prend la dénomination de ARAL CENTER NAGEL, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: B. Meyers, J.-P. Nagel, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 16 février 2005, vol. 468, fol. 79, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 février 2005.

R. Arrensдорff.

(016656.3/218/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ARAL CENTER NAGEL, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9415 Vianden, 1, rue de Bettel.

R. C. Luxembourg B 97.100.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 février 2005.

R. Arrensdorff.

(016657.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

LEMON INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 83.302.

In the year two thousand and four, on the twenty-eighth of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of LEMON INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., having its registered office in Hespérange, incorporated by a notarial deed on the 11th of June 2001, published in the Mémorial C number 103 of January 19, 2002.

The meeting is presided over by Mrs. Danielle Schroeder, directeur de sociétés, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Gaby Feipel, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Antoine Hientgen, économiste, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the three hundred and ten (310) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Increase of the share capital by two hundred sixty-nine thousand USD dollars (269,000.- USD) in order to raise it from thirty-one thousand USD dollars (31,000.- USD) to three hundred thousand USD dollars (300,000.- USD) by the creation and the issue of two thousand six hundred and ninety (2.690) new shares with a par value of one hundred U.S. dollars (100.- USD) each, having the same rights and advantages as the existing shares by incorporation into capital of certain, liquid and fully enforceable claims against the company in favour of MOON CONSULTANTS LIMITED, Tortola, British Virgin Islands.

2. Subscription and payment.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article three of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is fixed at three hundred thousand United States Dollars (300,000.- USD) divided into three thousand (3.000) shares with a par value of one hundred United States Dollars (100.- USD) each entirely paid up.

4.- Amendment of the first paragraph of article eight of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Tuesday of June at 3 p.m.»

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase of the share capital by two hundred sixty-nine thousand U.S. dollars (269,000.- USD) in order to raise it from thirty-one thousand USD dollars (31,000.- USD) to three hundred thousand USD dollars (300,000.- USD) by the creation and the issue of two thousand six hundred and ninety (2.690) new shares with a par value of one hundred USD dollars (100.- USD) each, having the same rights and advantages as the existing shares.

The increase of capital will be realised by incorporation into capital of a certain, liquid and fully enforceable claim against the company and in favour of MOON CONSULTANTS LIMITED, Tortola, British Virgin Islands.

Subscription and payment

With the agreement of all the shareholders, the two thousand six hundred and ninety (2,690) new shares are subscribed by the main shareholder MOON CONSULTANTS LIMITED, with registered office in Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mrs Danielle Schroeder, previously named, by virtue of a proxy hereto attached.

The new shares thus subscribed are fully paid up by the incorporation into capital of part of a certain, liquid and fully enforceable claim up to the amount of two hundred and sixty-nine thousand U.S. dollars (269,000.- USD) existing against the Company and in favour of MOON CONSULTANTS LIMITED.

In accordance with articles 32-1 and 26-1 of the law on commercial companies, the claim has been described and valued in a report of L'ALLIANCE RÉVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg, dated December 23, 2004, hereto attached.

The conclusion of the report is the following:

«On the basis of our review described above, we do not have any remarks to state on the valuation of the contributions in kind which correspond at least to the number and amounts of the shares to be issued.»

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution and as the authorized capital has been reached, article three of the articles of incorporation is amended as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is fixed at three hundred thousand United States Dollars (300,000.- USD) divided into three thousand (3,000) shares with a par value of one hundred United States Dollars (100.- USD) each entirely paid up.

Unless otherwise specified by Law, the shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholders.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.»

Third resolution

The meeting decides to change the date of the annual general meeting and to amend the first paragraph of article eight of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Tuesday of June at 3 p.m.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 4.000,-.

For the purpose of registration, the increase of capital is valued at EUR 198,817.42.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LEMON INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. ayant son siège social à Hespérange, constituée suivant acte notarié en date du 11 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 103 du 19 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Danielle Schroeder, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Gaby Feipel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine Hientgen, économiste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de deux cent soixante-neuf mille dollars des Etats-Unis (269.000,- USD) pour le porter de trente et un mille dollars des Etats-Unis (31.000,- USD) à trois cent mille dollars des Etats-Unis (300.000,- USD) par la création et l'émission de deux mille six cent quatre-vingt-dix (2.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes par incorporation au capital d'une créance certaine, liquide et exigible existant à charge de la Société et au profit de MOON CONSULTANTS LIMITED, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

2.- Souscription et libération.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent mille dollars des Etats-Unis (300.000,- USD) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune, entièrement libérées.

4.- Modification du premier alinéa de l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation le troisième mardi du mois de juin à quinze heures.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-neuf mille dollars des Etats-Unis (269.000,- USD) pour le porter de trente et un mille dollars des Etats-Unis (31.000,- USD) à trois cent mille dollars des Etats-Unis (300.000,- USD) par la création et l'émission de deux mille six cent quatre-vingt-dix (2.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'augmentation de capital sera réalisé par l'incorporation au capital d'une créance certaine, liquide et exigible existant à charge de la Société et au profit de MOON CONSULTANTS LIMITED, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires les deux mille six cent quatre-vingt-dix (2.690) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire majoritaire MOON CONSULTANTS LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Danielle Schroeder, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital de partie d'une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la Société et au profit de MOON CONSULTANTS LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, à concurrence du montant de deux cent soixante-neuf mille dollars des Etats-Unis (269.000,- USD).

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, la créance est décrite et évaluée dans un rapport établi par L'ALLIANCE RÉVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg, en date du 23 décembre 2004, qui restera annexé aux présentes.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède et comme le capital autorisé est atteint, l'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent mille dollars des Etats-Unis (300.000,- USD) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle et de modifier le premier alinéa de l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation le troisième mardi du mois de juin à quinze heures.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.000,-.

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est estimée à EUR 198.817,42.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Schroeder, G. Feipel, A. Hientgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 janvier 2005, vol. 430, fol. 13, case 8. – Reçu 1.988,17 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 février 2005

H. Hellinckx.

(016728.3/242/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

LEMON INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 83.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 février 2005.

H. Hellinckx.

(016729.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

VOLCAREC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 97.782.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Catherine Bravo, administrateur de sociétés, née à Neuilly-sur-Seine (France), le 23 février 1963, demeurant F-13008 Marseille, Le Grand Pavois, n° 1207 320 Avenue du Prado (France), (ci-après: «le mandant»).

ici représentée par:

Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

(ci-après: «le mandataire»),

en vertu d'une procuration donnée à Marseille, le 17 janvier 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

1.- Que le mandant, Madame Catherine Bravo, prénommée, est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée VOLCAREC, S.à r.l., établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97.782, constituée suivant acte notarié du 16 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 553 du 10 avril 2002;

2.- Que les statuts de la prédite société VOLCAREC, S.à r.l. ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte du notaire soussigné, en date du 12 novembre 2004, sa publication au Mémorial C étant en cours.

3.- Que le capital social de la société susmentionnée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées, et détenues intégralement par le mandant, Madame Catherine Bravo.

4.- Qu'en tant qu'associée unique, le même mandant déclare dissoudre ladite société avec effet immédiat.

5.- Que le mandant déclare en outre que tout le passif de la société VOLCAREC, S.à r.l. a été réglé, et qu'il est investi de tout l'actif de la prédite société de façon à ce que la liquidation de cette dernière peut être considérée comme étant terminée, sous réserve du fait qu'il sera personnellement tenu de tout passif ainsi que de tout autre engagement actuellement inconnu de la société.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux deux seuls et uniques gérants de la société, Messieurs Christophe Blondeau et Romain Thillens, tous deux avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Blondeau, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2005, vol. 891, fol. 33, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 février 2005.

J.-J. Wagner.

(016774.3/239/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

CFFI HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: USD 20,000.-.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 106.155.

STATUTES

In the year two thousand five, on the eleventh day of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg), who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

GEOSAM CAPITAL LIMITED, a corporation incorporated and organized under the laws of the Province of Nova Scotia, having its registered office at c/o Clearwater Fine Foods Incorporated, 757 Bedford Highway, Bedford, Nova Scotia, Canada, B4A 3Z7, registered with the Corporations Registration Act of Nova Scotia under number 3097238;

represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, with professional address in Mersch, as a substitute for the attorney-in-fact Mrs Céline Pignon, lawyer, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Bedford US, on February 9, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered Office - Object - Duration**Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name CFFI HOLDINGS, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) represented by four hundred (400) shares in registered form with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least three members, appointed by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be dismissed at any time without notice nor reason (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by any/two manager(s) of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any director at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company, acting individually, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of managers, in accordance with article 8.2. of these Articles, but only within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 14. Accounting year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General Provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31st, 2005.

Subscription - Payment

Thereupon, GEOSAM CAPITAL LIMITED, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for four hundred (400) shares in registered form, with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-).

The amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred euros.

For the purpose of registration the amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) is valued at fifteen thousand five hundred and forty-three euros and sixty-four cents (EUR 15,543.64).

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mrs Muriel Armande Roberte Noblet, Director, born on August 10, 1964 in Ixelles (Belgium), residing at 87, rue Pierre Decoster, 1190 Bruxelles (Forest), Belgium;
 - Mr Robert Walter Simon, born on February 20, 1929 in Wiesbaden, Germany, residing at 28, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg; and
 - Mr Stanley William Spavold, Executive Vice-President, born on March 28, 1959 in Medicine Hat, Alberta, residing at 757 Bedford Highway, Bedford, Nova Scotia, Canada, B4A 3Z7.
2. The registered office of the Company is set at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

GEOSAM CAPITAL LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois de la Province de la Nouvelle Ecosse, ayant son siège social c/o Clearwater Fine Foods Incorporated, 757 Bedford Highway, Bedford, Nouvelle Ecosse, Canada, B4A 3Z7, enregistrée au Corporations Registration Act de la Nouvelle Ecosse sous le numéro 3097238;

représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Mersch, en tant que mandataire substitué à Madame Céline Pignon, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bedford US, le 9 février 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège Social - Objet Social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination CFFI HOLDINGS, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La

Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-), représenté par quatre cents (400) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, nommés par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand sans raison (ad nutum).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou partout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature unique de chaque gérant de la Société, agissant individuellement, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes Annuels - Affectation des Bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition Générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, GEOSAM CAPITAL LIMITED, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à quatre cents (400) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,-) et les libérer entièrement par versement en espèces de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-).

La somme de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille deux cents euros.

Pour les besoins de l'enregistrement la somme de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) est évaluée à quinze mille cinq cent quarante-trois euros et soixante-quatre cents (EUR 15.543,64).

Décisions de l'Associé Unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Muriel Armande Roberte Noblet, Director, née le 10 août 1964 à Ixelles (Belgique), demeurant au 87, rue Pierre Decoster, 1190 Bruxelles (Forest), Belgique;

- Monsieur Robert Walter Simon, né le 20 février 1929 à Wiesbaden, Allemagne, demeurant au 28, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg; et

- Monsieur Stanley William Spavold, Executive Vice-Président, né le 28 mars 1959 à Medicine Hat, Alberta, demeurant au 757 Bedford Highway, Bedford, Nova Scotia, Canada, B4A 3Z7.

2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Wolter-Schieres, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 18 février 2005, vol. 430, fol. 64, case 1. – Reçu 155,44 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 février 2005.

H. Hellinckx.

(016981.3/242/410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

IMMO-VEGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange/Ettelbrück, 2A, Beim Dreieck.

R. C. Luxembourg B 106.148.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le neuf février.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) La société SOPROFI S.A., avec siège social à L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.040, ici représentée par Monsieur Jean-Marie Heynen, entrepreneur de constructions, demeurant à B-6780 Hondelange, 103, rue des Rochers, en vertu d'une procuration générale du 14 juillet 2004 reçue par le notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, transcrite au bureau des hypothèques de Diekirch le 4 août 2004, volume 1144, numéro 82.

2) Monsieur Jean-Marie Heynen, prénommé.

3) La société VICARO S.A., ayant son siège social à L-9147 Erpeldange, 2A, Beim Dreieck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.101, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Patrick Peters, employé privé, demeurant à L-9142 Buerden, 10, Um Kettenhouscht.

4) Monsieur Patrick Peters, prénommé.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de IMMO-VEGA S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Erpeldange/Ettelbrück. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la construction, la détention, le développement, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles ou copropriétés immobilières et parts, actions et participations dans toutes sociétés immobilières.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter à des entités de son groupe dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières, industrielles, de représentation ou commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des Sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Erpeldange/Ettelbrück, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille six.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposé par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, par télex, télégramme ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administrateurs peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées, établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Un télex ou une télécopie transmis par un administrateur sera considéré comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion du conseil d'administrateurs peut également être tenue avec des administrateurs qui se trouvent en différents lieux, pourvu qu'ils peuvent s'entendre les uns les autres, par exemple par conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Pour la première fois, un administrateur délégué peut être nommé directement par l'assemblée générale extraordinaire qui fait suite à la constitution.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1) SOPROFI S.A., prénommée.....	20.000,-	20.000,-	40
2) VICARO S.A., prénommée.....	20.000,-	20.000,-	40
3) Monsieur Jean-Marie Heynen, prénommé.....	5.000,-	5.000,-	10
4) Monsieur Patrick Peters, prénommé.....	5.000,-	5.000,-	10
Total	50.000,-	50.000,-	100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 1.900,- euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2) Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

* Monsieur Jean-Marie Heynen, entrepreneur de constructions, né le 14 mars 1954 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6780 Hondelange, 103, rue des Rochers.

* Monsieur Patrick Peters, employé privé, né le 22 mai 1967 à Ettelbrück, demeurant à L-9142 Buerden, 10, Um Kettenhouscht.

* Madame Franca Zaccagnini épouse Heynen, employé privé, née le 31 octobre 1957 à L'Aquila (Italie), demeurant à B-6780 Hondelange, 103, rue des Rochers.

3) A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE LUXEMBOURGEOISE CLAUDE KOEUNE S.à r.l., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 26.096.

4) L'adresse de la société est fixée à L-9147 Erpeldange/Ettelbruck, 2A, Beim Dreieck.

5) La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2010.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-M. Heynen, P. Peters, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 10 février 2005, vol. 468, fol. 77, case 3. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 février 2005.

A. Lentz.

(016967.3/221/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

VALENCIA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 96.633.

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

HERMALUX, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) created and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, here represented by Mr Angelo Schenkens, legal counsel, Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, by virtue of a proxy established on December 29, 2004.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of VALENCIA INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in Luxembourg (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 22nd 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1237 of November 22, 2003 has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to one million two hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,212,500.-) by the issue of nine thousand six hundred (9,600) new shares of a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

The new shares are subscribed by the sole shareholder HERMALUX, S.à r.l., prenamed, and fully paid up by the incorporation into capital of a certain, liquid and fully enforceable claim of an amount of one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000) existing against the Company and in favour of HERMALUX, S.à r.l.

The proof of the existence of such claim results from the loan agreement dated 21st January 2004, a copy of which will remain attached to this deed.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution the sole shareholder resolves to amend Article 6 of the Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at one million two hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,212,500.-) represented by nine thousand seven hundred (9,700) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid up.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this increase of capital is estimated at approximately EUR 14,300.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HERMALUX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, dûment représentée par Monsieur Angelo Schenkers, legal counsel, Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 décembre 2004.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de VALENCIA INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg (ci-après la «Société»), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1237 du 22 novembre 2003, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500,-) par l'émission de neuf mille six cents (9.600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associée unique la société HERMALUX S.à r.l., prénommée, et sont entièrement libérées par l'incorporation au capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) existant à charge de la Société et au profit de HERMALUX, S.à r.l.

La preuve de l'existence de cette créance résulte du contrat de prêt (loan agreement) du 21 janvier 2004, dont une copie restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500,-) représenté par neuf mille sept cents (9.700) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 14.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schenkers, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 janvier 2005, vol. 430, fol. 14, case 6. – Reçu 12.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 février 2005.

H. Hellinckx.

(017043.3/242/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

27531

VALENCIA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 96.633.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 février 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(017047.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

ProLogis CZECH REPUBLIC X, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.892.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:
Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016499.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis CZECH REPUBLIC XI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.893.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:
Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016500.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

LUCKERATH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 58.461.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2005.

LUCKERATH S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(016548.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

SAAV HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 106.162.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trois février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETA' PER AZIONI ALBERGHI VALDOSTANI - S.A.A.V. S.p.A., ayant son siège social à Rome, Via del Nuoto n. 11, constituée suivant acte reçu par Maître Angelo Manzoni, notaire de résidence à Milan, en date du 27 décembre 1941.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Le Président fournit des explications sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il indique en particulier que la Société entend transférer son siège social statutaire de Rome, Via del Nuoto no. 11, Italie, à Luxembourg-Ville, que par décisions d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, à laquelle toutes les actions représentant l'intégralité du capital étaient représentées, tenue à Rome, le 30 novembre 2004, le transfert a déjà été décidé unanimement et que toutes les formalités requises par le droit de l'Italie à cette fin ont d'ores et déjà été accomplies. La présente assemblée a pour objet de décider d'après le droit luxembourgeois le transfert en question et l'adaptation des statuts à la loi luxembourgeoise.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social statutaire de la société à Luxembourg-Ville, sans dissolution de la société, dont la personnalité juridique sera maintenue. Acceptation par la société de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la société au droit luxembourgeois.

2.- Acceptation du rapport du réviseur.

3.- Modification de l'objet social de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

4.- Modification de la dénomination de SOCIETA' PER AZIONI ALBERGHI VALDOSTANI - S.A.A.V. - S.p.A. en SAAV HOLDING S.A.

5.- Suppression de la valeur nominale des actions existantes.

6.- Modification du nombre des actions à trois cent dix (310) et fixation de leur valeur à cent euros (EUR 100,-) chacune.

7.- Modification des statuts pour les adapter à la loi luxembourgeoise.

8.- Fixation du nombre des administrateurs à trois. Election des nouveaux administrateurs et fixation de la durée de leur mandat.

9.- Fixation du nombre de commissaires aux comptes à un. Election du commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

10.- Fixation de l'adresse du siège social de la Société.

11.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en Italie le 30 novembre 2004, décidant, entre autres, de transférer le siège statutaire et administratif de la société de Rome (Italie) à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet immédiat de ce jour, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du réviseur H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, daté du 17 janvier 2005.

Le rapport contient la conclusion suivante:

«Sur base des vérifications effectuées, nous sommes d'avis que l'actif net de la société au 30 novembre 2004 est au moins égal au capital minimum de EUR 31.000,00.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre du transfert du siège social de la société à Luxembourg et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.»

Le prédit rapport du réviseur, après avoir été signé «ne varietur» par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte dudit rapport que les comptes de la société S.A.A.V. S.p.A. au 30 novembre 2004 comprennent une créance de cinquante-trois millions deux cent sept mille cent dix euros (EUR 53.207.110,-) sur SULFURE HOLDING S.A., une société ayant son siège à Luxembourg, seul actionnaire de la société S.A.A.V. S.p.A. La participation de SULFURE HOLDING S.A., constitue le seul actif de celle-ci, le prix d'acquisition s'élevant à cinquante-sept millions huit cent quatre-vingt-sept mille six cent trente et un euros quatre-vingt-trois cents (EUR 57.887.631,83), ses passifs étant constitués entre autre par la dette vis-à-vis de S.A.A.V. S.p.A. L'actif net de S.A.A.V. S.p.A. est donc à réduire du montant de la créance sur SULFURE HOLDING S.A. pour s'établir à cinq millions trois cent vingt-quatre mille trois cent trente-six euros (EUR 5.324.336,-) au 30 novembre 2004.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de SOCIETA' PER AZIONI ALBERGHI VALDOSTANI - S.A.A.V. - S.p.A. en SAAV HOLDING S.A.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des douze millions (12.000.000) actions existantes.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre des actions représentatives du capital social souscrit au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) en trois cent dix (310) actions et de leur attribuer une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles et à l'annulation des actions anciennes.

Septième résolution

L'assemblée décide d'adopter les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SAAV HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mardi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer à trois le nombre des administrateurs et décide en outre de nommer aux fonctions d'administrateur de la société les personnes suivantes:

- a.- Monsieur Salvatore Monaco, dirigeant, demeurant à L-96017 Noto, Via Contrada Falconara SNC.
 b.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
 c.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
 Le mandat des administrateurs expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires devant se tenir en 2010.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de fixer à un le nombre de commissaires aux comptes et décide en outre de nommer aux fonctions de commissaires au comptes de la société:

TOWERBEND LIMITED, ayant son siège à Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, London W1U 2NU, Royaume-Uni.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires devant se réunir en 2010.

Dixième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social de la société à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

Frais

Les frais dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à sept mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Vigneron, R. Biltgen, S. Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 février 2005, vol. 430, fol. 59, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2005.

H. Hellinckx.

(017127.3/242/214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

CONSTRUCTIONS GONCALVES & GONCALO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2723 Howald, 2, rue Eugène Welter.

R. C. Luxembourg B 101.737.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 juin 2004, publié au Mémorial C, numéro 928 du 17 septembre 2004.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 14 février 2005, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 février 2005, vol. 904, fol. 82, case 9:

- que le siège social de la société a été transféré de L-5760 Hassel, 20, rue de Weiler-la-Tour à L-2723 Howald, 2, rue Eugène Welter.

- que la rubrique siège social (premier alinéa de l'article 3 des statuts) a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le siège social de la société est établi à Howald.»

Pour extrait conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 février 2005.

F. Kessler.

(017153.3/219/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

CONSTRUCTIONS GONCALVES & GONCALO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2723 Howald, 2, rue Eugène Welter.

R. C. Luxembourg B 101.737.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 février 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 février 2005.

F. Kessler

Notaire

(017154.3/219/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

ProLogis FRANCE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.600.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.108.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03036. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016501.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

J.E.J. ECO-LOGIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R. C. Luxembourg B 106.161.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Claude Clemens, chef d'entreprise, né à Ekeren (Belgique), le 10 janvier 1956, demeurant à F-38350 La Mure, 1, rue Colonel Escallon;

2. Monsieur José Gomes, chef de chantier, né à Mogege-Vila Nova de Famalicao (Portugal), le 17 mai 1970, demeurant à F-38350 La Mure, 1, boulevard du Stade;

3. Mademoiselle Elisa Zafrilla, secrétaire de direction, née à Saint Martin D'Hères (France), le 31 août 1970, demeurant à F-38350 La Mure, 1, rue Colonel Escallon.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

J.E.J. ECO-LOGIC S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Foetz.

Art. 4. La société a pour objet la vente, l'achat, la recherche, le développement, la fabrication ou la sous-traitance de toutes compositions chimiques ou dispositifs physiques de toute nature, permettant l'économie de carburant pour tout moteur thermique.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielle et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mars à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir, le 31 décembre 2005.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de mars en 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. Monsieur Jean-Claude Clemens, prénommé, cinquante-deux actions	52
2. Monsieur José Gomes, prénommé, vingt-quatre actions	24
3. Mademoiselle Elisa Zafrilla, prénommée, vingt-quatre actions	24
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean-Claude Clemens, chef d'entreprise, né à Ekeren (Belgique), le 10 janvier 1956, demeurant à F-38350 La Mure, 1, rue Colonel Escallon;
- b) Monsieur José Gomes, chef de chantier, né à Mogege-Vila Nova de Famalicao (Portugal), le 17 mai 1970, demeurant à F-38350 La Mure, 1, boulevard du Stade;
- c) Mademoiselle Elisa Zafrilla, secrétaire de direction, née à Saint Martin D'Hères (France), le 31 août 1970, demeurant à F-38350 La Mure, 1, rue Colonel Escallon.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Monsieur Jean-Claude Clemens, prénommé, Monsieur José Gomes, prénommé et Mademoiselle Elisa Zafrilla, prénommée, ici présents, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Jean-Claude Clemens, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-C. Clemens, J. Gomes, E. Zafrilla, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 février 2005, vol. 904, fol. 65, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 février 2005.

F. Kessler.

(017126.3/219/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

**EKOWOOD S.A., Société Anonyme,
(anc. TSH PARQUET S.A.).**

Business names: EKOWOOD and GALAPARKETT.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.954.

In the year two thousand five, on the eighth day of February.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of TSH PARQUET S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the notary Gérard Lecuit, residing then in Hesperange, on June 21, 2000, published in the Mémorial, Recueil C n° 705 of September 28, 2000, the articles of which have been amended by deed of the same notary on September 11, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1631 on November 14, 2002.

The meeting was opened by Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (Belgium), being in the chair, who appointed as secretary Mrs Maggy Strauss, private employee, residing in Garnich.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond Hilbert, director, residing at 1, rue de la Gare, F-78590 Noisy-le-Roi (France).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the denomination of the company into EKOWOOD S.A. and amendment of the first paragraph of article 1 of the articles of association.

2. Transfer of the registered office from L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey to L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend the denomination of the company into EKOWOOD S.A. and decides to amend the first paragraph of article 1 of the Articles of Association which will henceforth have the following wording:

«**Art. 1. Paragraph 1.** There exists a société anonyme under the name of EKOWOOD S.A.»

Second resolution

The general meeting decides to change the registered office of the company from L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey to L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred euro (700.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le huit février.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TSH PARQUET S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 21 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 705 du 28 septembre 2000, les statuts ayant été modifiés suivant acte du même notaire Lecuit en date du 11 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1631 du 14 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond Hilbert, administrateur, demeurant 1, place de la Gare, à F-78590 Noisy-le-Roi (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modifier la dénomination de la société en EKOWOOD S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.

2. Transfert du siège social de la société de L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey à L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en EKOWOOD S.A. et de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

«Art. 1. Alinéa 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de EKOWOOD S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey à L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ sept cents euros (700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Strauss, R. Hilbert, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, vol. 23CS, fol. 76, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

G. Lecuit.

(017170.3/220/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

EKOWOOD S.A., Société Anonyme.
Enseigne commerciale: EKOWOOD et GALAPARKETT.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 76.954.

Les statuts coordonnés sont déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

G. Lecuit
Notaire

(017171.3/220/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

ProLogis FRANCE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.200.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.608.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société
ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.
Gérant
O. Marbaise
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03037. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(016502.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis FRANCE III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.526.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société
ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.
Gérant
O. Marbaise
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03038. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(016503.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ESSIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 72.094.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

R.-P. Pels.

(016528.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis FRANCE IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.527.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016504.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis FRANCE IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.137.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016505.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

JAVID HOLDINGS A.G., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 12.504.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendfünf, am zweiten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Lecuit, mit Amtswohnsitz in Redingen/Attert, handelnd in Vertretung von Notar Gérard Lecuit, mit Amtswohnsitz in Luxembourg, welch Letzterem gegenwärtige Urkunde verbleibt.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft TOPOLA FOUNDATION, mit Gesellschaftssitz in Vaduz, Fürstentum Liechtenstein,
«die Komparentin»,

hier vertreten durch Frau Margret Astor, cadre en retraite, beruflich wohnhaft in Luxembourg, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt am 27. Januar 2005,

«die Bevollmächtigte».

Die vorgenannte Vollmacht bleibt, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die vorgenannte Komparentin, vertreten wie angegeben, hat den amtierenden Notar ersucht, Folgendes zu Protokoll zu nehmen:

- Dass die Holdingaktiengesellschaft JAVID HOLDINGS A.G., mit Gesellschaftssitz in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, gegründet wurde laut notarieller Urkunde vom 14. November 1974, veröffentlicht im Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 9 vom 17. Januar 1975 und dass die Satzungen zum letzten Mal abgeändert wurden laut notarieller Urkunde vom 25. Oktober 1994, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 54 vom 2. Februar 1995;

- Dass das Gesellschaftskapital von JAVID HOLDINGS A.G. festgesetzt ist auf vierhundertzweihundertdreissigtausend US Dollars (432.000,- USD), eingeteilt in zehntausend achthundert (10.800) Aktien ohne Nennwert, vollständig eingezahlt;

- Dass alle Aktien in der Hand von der Komparentin, vertreten wie angegeben, vereinigt worden sind und dass sie als einziger Aktionär ausdrücklich die Auflösung der Gesellschaft JAVID HOLDINGS A.G. vornehmen möchte, da die Gesellschaft keinerlei Aktivität hat;

- Dass die Komparentin, vertreten wie angegeben, handelnd als Liquidator und alleiniger Aktionär, Folgendes bestätigt:

- dass sie alle Aktiva übernommen hat,
- dass alle Passiva beglichen sind,
- dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, unbeschadet der Tatsache, dass die Gesellschaft TOPOLA FOUNDATION, vorgeannt, persönlich für die von der Gesellschaft eventuell eingegangenen und zum Zeitpunkt der Liquidation noch nicht bekannten Verbindlichkeiten haftet.

Die Komparentin, vertreten wie angegeben, erteilt den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar der Gesellschaft volle und ausdrückliche Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Die Dokumente und Schriftstücke der aufgelösten Gesellschaft werden während fünf Jahren in Luxemburg, 5, boulevard de la Foire, aufbewahrt.

Die Bevollmächtigte kann die Aktien der Gesellschaft annullieren.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte, hat dieselbe mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Astor, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, vol. 146S, fol. 95, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 10. Februar 2005.

G. Lecuit.

(016773.3/220/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

BRE/EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 78.803.

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

1) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

2) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III TE.1 L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

3) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III TE.2 L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

4) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III TE.3 L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

5) BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS III L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

6) BRE/TE.1 (UK) LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

7) BRE/TE.2 (UK) LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

8) BRE/TE.3 (UK) LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

9) BRE/F.F. (UK) LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

10) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.E L.P., a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

11) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D L.P., a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

12) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D. 2 L.P., a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

13) BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL - A L.P., a limited partnership existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

14) BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL - B L.P., a limited partnership existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

All are duly represented by Mrs Bénédicte Kurth, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all of the partners of BRE/EUROPE, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, recorded with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 78.803, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 14 November 2000, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 378 of 22 May 2001. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 27 June 2003, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 956 of 17 September 2003.

The appearing parties representing the entire share capital of the Company, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Limitation of the number of partners of the Company to a maximum of thirty (30) and prohibition of the entry into the Company's share capital by subscription or purchase of shares to individuals.

2. Subsequent introduction of a new article 20 in the Company's articles of incorporation which shall read as follows: «At no time shall the Company have more than thirty (30) partners. At no time shall an individual be allowed to become a partner of the Company.»

3. Miscellaneous.

Then the general meeting of partners, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of partners resolved to limit the number of partners of the Company to a maximum of thirty (30) and to prohibit the entry into the Company's share capital by subscription or purchase of shares to individuals.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the general meeting of partners resolved to introduce a new article 20 in the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

«**Art. 20.** At no time shall the Company have more than thirty (30) partners. At no time shall an individual be allowed to become a partner of the Company.»

All subsequent articles of the Company's articles of incorporation shall be renumbered accordingly.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III L.P., un limited partnership régi par le droit de l'Etat du Delaware (U.S.A.), ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique,

2) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III.TE.1 L.P., un limited partnership régi par le droit de l'Etat du Delaware (U.S.A.), ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique,

3) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III.TE.2 L.P., un limited partnership régi par le droit de l'Etat du Delaware (U.S.A.), ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique,

4) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III.TE.3 L.P., un limited partnership régi par le droit de l'Etat du Delaware (U.S.A.), ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique,

5) BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS III L.P., un limited partnership régi par le droit de l'Etat du Delaware (U.S.A.), ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique,

6) BRE/TE.1 (UK) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par le droit du Royaume-Uni, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique,

7) BRE/TE.2 (UK) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par le droit du Royaume-Uni, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique,

8) BRE/TE.3 (UK) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par le droit du Royaume-Uni, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique,

9) BRE/F.F. (UK) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par le droit du Royaume-Uni, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique,

10) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.E L.P., un limited partnership régi par le droit du Royaume-Uni, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique,

11) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D L.P., un limited partnership régi par le droit du Royaume-Uni, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique,

12) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D. 2 L.P., un limited partnership régi par le droit du Royaume-Uni, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique,

13) BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL - A L.P., un limited partnership régi par le droit de la Province d'Alberta, Canada, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique,

14) BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL - B L.P., un limited partnership régi par le droit de la Province d'Alberta, Canada, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique,

Tous sont ici représentés par Bénédicte Kurth, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procuration sous seing privé,

Les procurations signées ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de la société BRE/EUROPE, S.à r.l., (la Société) une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.803, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 14 novembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 378 du 22 mai 2001. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte par le notaire soussigné en date du 27 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 956 du 17 septembre 2003.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Le plafonnement du nombre d'associés de la Société à un nombre maximum de trente (30) et l'interdiction de l'entrée de personnes physiques, tant par souscription que par acquisition de parts sociales, dans le capital de la Société.

2. L'insertion d'un nouvel article 20 dans les statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.»

3. Divers

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de plafonner le nombre d'associés de la Société à un nombre maximum de trente (30) et d'interdire l'entrée de personnes physiques, tant par souscription que par acquisition de parts sociales, dans le capital de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'assemblée générale des associés a décidé d'insérer un nouvel article 20 dans les statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 20.** Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.»

Tous les articles suivants des statuts de la Société devront être numérotés en conséquence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Kurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

J. Elvinger.

(016821.3/211/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

BRE/EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 78.803.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(016822.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis FRANCE L, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 100.310.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:
Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représentée par O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016506.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis FRANCE LI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 100.297.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:
Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représentée par O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016507.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

MILAND HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 101.980.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés en date du 14 février 2005, que la démission de Mademoiselle Stéphanie Colson en tant que gérante est acceptée avec effet au 5 janvier 2005, et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant avec effet au 5 janvier 2005.

Luxembourg, le 14 février 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04436. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016519.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis FRANCE LII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 104.618.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représentée par O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03043. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(016508.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis FRANCE LIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 104.617.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représentée par O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03044. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(016509.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

MBL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 90.177.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2005.

R.-P. Pels.

(016534.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

BORDES0 HOLDING S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 69.346.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2005.

*BORDES0 HOLDING S.A.**MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.**Administrateur-délégué**Signature*

(016552.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.500.000.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.260.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:
Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représentée par O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016510.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis FRANCE VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 230.000.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.529.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:
Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représentée par O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016511.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

LUXEMBOURG CONGRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 1, rue du Fort Thüngen.
R. C. Luxembourg B 58.684.

EXTRAIT

Il résulte des procès-verbaux des assemblées générales ordinaires des actionnaires les modifications suivantes:

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2000

L'assemblée générale a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Septième résolution

Monsieur Norbert Hauptert ayant démissionné de son poste d'administrateur de la société, le conseil d'administration a, conformément à l'art. 51 de la loi sur les sociétés commerciales, pourvu à son remplacement provisoire et propose à l'assemblée générale de procéder à l'élection définitive comme administrateur de Monsieur Emmanuel Baumann.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 mars 2001

L'assemblée générale a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise COMPAGNIE DE REVISION S.A. pour une période de 3 ans. Le mandat du réviseur d'entreprise prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mars 2003

L'assemblée générale a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Sixième résolution

Conformément aux statuts les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans. Etant donné que ce mandat de six ans vient à échéance, l'assemblée générale procède à l'élection de Mme Michèle Eisenbarth, MM. Em-

manuel Baumann, Pierre Barthelmé, Jean Olinger, Paul Emering, Fernand Pesch, comme administrateurs de LUXEMBOURG CONGRES S.A.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 mars 2004

L'assemblée générale a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Sixième résolution

Monsieur Paul Emering ayant démissionné de son poste d'administrateur de la société, le conseil d'administration a, conformément à l'art. 51 de la loi sur les sociétés commerciales, pourvu à son remplacement provisoire et propose à l'assemblée générale de procéder à l'élection définitive comme administrateur de Monsieur Pierre Gramegna.

Après ces modifications le conseil d'administration se compose comme suit:

Conseil d'administration:

Emmanuel Baumann, administrateur et Président
Pierre Gramegna, administrateur et Vice-président
Michèle Eisenbarth, administrateur
Jean Olinger, administrateur
Fernand Pesch, administrateur
Pierre Barthelmé, administrateur

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 22 février 2005.

Pour LUXEMBOURG CONGRES S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05332. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016847.3/514/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis FRANCE VII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.895.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représentée par O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016512.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

MELIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 88.086.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 octobre 2004 que:

* Monsieur Angelo Peirano a démissionné de son poste d'administrateur. Pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB04081. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016535.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

CROUSEILLES HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 73.486.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

R.P. Pels.

(016532.3/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

CROUSEILLES HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 73.486.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

R.P. Pels.

(016533.3/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

NAVA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 70.152.

L'an deux mille cinq, le dix février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de NAVA PARTICIPATIONS S.A., R.C.S. Luxembourg B 70.152, ayant son siège social à Luxembourg constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 622 du 18 août 1999.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Marc van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination de LUXFIDUCIA, S.à r.l. en qualité de liquidateur.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leurs mandats pour la période jusqu'à la mise en liquidation de la Société.
4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation LUXFIDUCIA, S.à r.l., R.C. B Numéro 71.529, avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leurs mandats pour la période jusqu'à la mise en liquidation de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. van Hoek, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, vol. 147S, fol. 6, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2005.

A. Schwachtgen.

(016886.3/230/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

ProLogis FRANCE VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.896.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représentée par O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016513.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

PAX VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 73.177.

L'an deux mille cinq, le dix février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PAX VENTURE HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 73.177, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 126 du 8 février 2000.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 186 du 2 février 2002.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Sandra Kaiser, corporate executive, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Ingrid Heintz, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Véronique Guebels, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les six cent soixante (660) actions rachetables d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars des Etats-Unis (USD) chacune, elles-mêmes divisées en vingt (20) actions de catégorie A, dix (10) actions de catégorie B et six cent trente (630) actions de catégorie C, représentant l'intégralité du capital social de six cent soixante mille (660.000,-) dollars des Etats-Unis (USD), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision subséquente de la mettre en liquidation.

2. Nomination de Monsieur Richard MacLellan, avec adresse professionnelle au 6, boulevard des Moulins, MC-98000 Monaco, comme Liquidateur.

3. Autorisation à donner au Liquidateur à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (c'est-à-dire continuer les investissements, gérer, contrôler et développer les participations de la Société, le tout dans le but de la présente liquidation et comme support des investissements existants).

4. Sous réserve de l'approbation des points 1 et 2, décision que le Liquidateur sera rémunéré aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels pour ses services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.

5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La Société est dissoute et subséquentement mise en liquidation.

Deuxième résolution

Monsieur Richard MacLellan, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 6, boulevard des Moulins, MC-98000 Monaco, est nommé aux fonctions de Liquidateur.

Troisième résolution

Le Liquidateur est autorisé à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (c'est-à-dire continuer les investissements, gérer, contrôler et développer les participations de la Société, le tout dans le but de la présente liquidation et comme support des investissements existants).

Quatrième résolution

La rémunération du Liquidateur est fixée sur base des honoraires usuels pour ses services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.

Cinquième résolution

Par vote spécial, décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Kaiser, I. Heintz, V. Guebels, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, vol. 147S, fol. 6, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2005.

A. Schwachtgen.

(016908.3/230/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

GROMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

R. C. Luxembourg B 105.008.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une cession de parts sociales sous-seing privé signée par le cédant et le cessionnaire en date du 21 décembre 2004 et acceptée par les gérants au nom de la société, il résulte que le capital social de la société GROMA S.à r.l., est désormais réparti comme suit:

HILBERT S.A., ayant son siège social à L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen, R.C.S. Luxembourg B 60.380, trois cents parts sociales.	300
ECOPREST S.A., ayant son siège social L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, R.C.S. Luxembourg B 74.773, deux cents parts sociales.	200
ELMA FINANCE S.A., ayant son siège social à L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières, R.C.S. Luxembourg B 97.934, cinq cents parts sociales	500
Total: mille parts sociales.	1.000

Steinfort, le 22 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(016554.3/503/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

27552

C.E.F.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 43.312.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 février 2005 que:

* Monsieur Bruno Beernaerts, Monsieur Alain Lam et Monsieur David De Marco ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateurs. Pleine et entière décharge leur a été accordée pour l'exercice de leur mandat.

* Monsieur Olivier Dorier, Directeur de sociétés demeurant à L-Luxembourg, Madame Angèle Grotz, demeurant à L-Olm, et Monsieur Stewart Kam Cheong, demeurant à Luxembourg ont été nommés Administrateurs. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

* Le siège social a été transféré du 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 1^{er}, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04289. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(016521.3/727/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ProLogis FRANCE LIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 105.926.

—
Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représentée par O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03045. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(016514.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 100.616.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 février 2005.

H. Hellinckx.

(016527.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.
